
Numéro de l'intervention: 222-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 16.06.2011
Déposée par: Wüthrich (Huttwil, PS) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 17.08.2011
Numéro de l'ACE: 1351/2011
Direction: TTE

Efficacité énergétique contre transports publics: quelles lignes seront sacrifiées?

Le 15 juin dernier, le Grand Conseil a adopté la motion Burn 258-2010 qui prévoit l'inscription au budget 2012 de 15 millions de francs de plus pour les mesures d'encouragement au sens de la loi cantonale sur l'énergie. Cette décision est certes judicieuse du point de vue de la politique énergétique. Mais, du fait de l'adoption du projet populaire concernant la loi sur l'énergie le 15 mai 2011 et de la suppression de la taxe d'encouragement sur l'électricité, ces 15 millions vont devoir être financés par le compte de fonctionnement.

Pendant le débat, la directrice de l'énergie a signalé que si la motion était adoptée, sa Direction devrait compenser les dépenses supplémentaires. Les mesures prévues par le programme d'allègement ne lui laissent, semble-t-il, pas d'autre choix que d'économiser cette somme sur les subventions allouées en faveur du transport régional. Elle a rappelé les propos qu'elle a tenus au Grand Conseil le 4 avril 2011 lorsqu'elle a énuméré les lignes qui devraient être fermées ou dont la cadence devrait être espacée. A l'époque, le député avait retiré sa proposition pendant le débat.

Le Grand Conseil doit savoir comment la TTE va répartir ses fonds et quelles seront les conséquences de la réaffectation des 15 millions aux mesures d'efficacité énergétique. C'est la raison pour laquelle le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Selon quels critères le Conseil-exécutif va-t-il choisir les lignes qui seront supprimées ou dont la cadence sera espacée ?
2. Quelles lignes propose-t-il de supprimer purement et simplement ?
3. Sur quelles lignes propose-t-il d'espacer la cadence ?
4. Ces mesures seront-elles prises en 2012 ?
5. Quand le Grand Conseil pourra-t-il se prononcer sur la modification de l'arrêté sur l'offre ?



Réponse du Conseil-exécutif

Il convient de préciser en préambule que, contrairement à ce qui est indiqué dans l'interpellation, l'augmentation des subventions pour les mesures d'encouragement de l'efficacité énergétique n'affecterait pas uniquement le compte de fonctionnement, mais également le compte des investissements. Les effets d'une coupe de 15 millions de francs dans l'offre de transports publics de 2012 seront néanmoins présentés, comme le demande l'auteur de l'intervention.

Les subventions versées au transport local et régional constituent de loin le poste de dépenses le plus important du compte de fonctionnement de la TTE. Les transports publics seraient dès lors le seul domaine où une économie de 15 millions serait possible avec la réduction de dépenses que cela implique.

Les subventions accordées aux transports publics sont versées dans le cadre des mandats de prestations conclus avec les entreprises de transport. Conformément à la législation, elles sont financées à raison de deux tiers par le canton et d'un tiers par l'ensemble des communes bernoises. La Confédération prend en outre à sa charge 54 pour cent des subventions destinées au transport régional. En réduisant l'offre, le canton pourrait réaliser entre 30 pour cent (transport régional) et 66 pour cent (transport local et offres ne faisant pas l'objet d'un cofinancement de la Confédération) d'économie. Pour économiser 15 millions, il doit donc diminuer les subventions versées aux entreprises de transport d'environ 30 millions de francs.

En vertu de l'ordonnance du 10 septembre 1997 sur l'offre de transports publics, les lignes du canton de Berne doivent remplir des exigences minimales en matière de taux d'utilisation et de couverture des coûts. Ces dernières sont bien plus élevées sur les lignes où l'offre est plus étendue que sur celles où ne circulent que quelques paires de courses par jour. Cependant, s'il faut réduire l'offre dans le but d'économiser 15 millions de francs sur le compte de fonctionnement, des réductions sur les lignes fréquentées sont inévitables.

Les offres qui enregistrent des fréquentations élevées ne doivent pas être réduites aux heures de pointe, car ces courses ont une grande valeur économique, sans compter leur importance en matière de transport. Excepté dans le cas des suppressions de lignes, les mesures d'économie permettent uniquement de diminuer des coûts variables. Une réduction de prestations de 30 millions de francs (Confédération et canton) entraînerait dès lors un démantèlement de l'offre en transports publics qui toucherait l'ensemble du canton.

Question 1 :

Un démantèlement de cet ordre devrait toucher les liaisons ferroviaires et les lignes de bus de l'ensemble du territoire. Les réductions de l'offre devraient être aussi peu nombreuses que possible dans les corridors de transport et les régions où les transports publics sont le mode de transport principal et font l'objet d'une fréquentation élevée.

Question 2 :

Au total, près de 30 lignes de bus devraient être supprimées. Il s'agit des liaisons suivantes :

Bienne-Perles
Farnern - Wiedlisbach - Wangen a.A.
Niederbipp - Wolfisberg - Farnern
Biglen - Arni - Lützelflüh-Goldbach
Bätterkinden – Kräiligen
Berne Bümpliz Nord – Riedbach
Bremgarten – Worblaufen
Zollikofen – Münchenbuchsee
Berne - Wohlen – Zollikofen
Oberthal – Zäziwil - Grosshöchstetten

Hinterfultigen - Rüeggisberg - Riggisberg
Thurnen - Riggisberg - Gurnigel - Schwarzenbourg
Mühleberg - Allenlütten - Rosshäusern
Schwarzenbourg – Albligen
Riffenmatt - Guggisberg - Riedacker
Oberbalm - Oberscherli - Niederscherli
Oberdiessbach - Bleiken - Heimenschwand
Gstaad – Turbach [- Rotengraben]
Oey Diemtigen – Diemtigen - Grimmialp
Hangbus Hünibach - Oberhofen
Oberhofen - Schwanden - Sigriswil
Riggisberg-Wattenwil - Grundbach
Uetendorf TUS - Uetendorf Bahnhof - Gurzelen Kreuz
Aeschi - Emdtal – Spiez
Wilderswil – Saxeten
Lauterbrunnen – Isenfluh
[Meiringen -] Innertkirchen - Guttannen
[Meiringen -] Innertkirchen - Gadmén - Obermaad
Geissholz - Meiringen - Balm - Unterbach

Question 3 :

L'offre devrait être réduite sur environ 100 lignes, soit une sur trois. Tous les types de lignes seront touchés sur l'ensemble du territoire du canton (trains et bus dans les régions rurales, les agglomérations et les villes) et l'offre en début de matinée, fin de soirée ou le week-end ainsi que les cadences horaires devraient être réduites.

Question 4 :

La prise de ces mesures de réduction est en principe possible jusqu'à la conclusion des conventions de prestations pour 2012, sous réserve de l'approbation du budget. Il faut toutefois tenir compte du fait que des mesures d'économie à si court terme devraient entraîner de nombreux licenciements dans les entreprises de transport et que le matériel d'exploitation excédentaire des lignes supprimées ne pourrait pas être vendu immédiatement, ni sans pertes. Une réduction de l'offre en 2012 serait dès lors extrêmement problématique sur le plan économique et social.

En outre, le calendrier et les délais d'élaboration de l'offre et de l'horaire prévus par la Confédération ne seraient pas respectés. Les décisions relatives au budget sont prises après la parution de l'horaire.

Question 5 :

La réalisation des mesures d'économie nécessite une adaptation de l'arrêté sur l'offre. Cette dernière devrait coïncider avec la prise de décision sur le budget.

Au Grand Conseil